



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité Police de l'Eau

Dossier suivi par : Romain DECCO *RD*
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS ASPE-L9

Monsieur le Maire
Mairie de HEINING-LES-BOUZONVILLE
3, Rue Principale

57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales du lotissement Le Bois Fleuri sur la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE
Accord immédiat

Metz, le 22 janvier 2014

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration
Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Rejet des eaux pluviales du lotissement Le Bois Fleuri
sur la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **20 Janvier 2014**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2014-0002**
- Dossier réalisé par : **SAFEGE**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- SAFEGE

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Valérie Antoine-Potier
VALÉRIE ANTOINE-POTIER